
Les commis de l'administration du district de Cosne (Nièvre) encouragent la Convention à déjouer les intrigues ; les élèves de Loyer, instituteur à Castillon (Bec d'Ambès), le directeur et les défenseurs de la patrie malades de l'hôpital auxiliaire de Bar-sur-Ornain (ci-devant Bar-le-Duc, Meuse), les compagnons papetiers du district du Giron (Ariège) font de même, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Les commis de l'administration du district de Cosne (Nièvre) encouragent la Convention à déjouer les intrigues ; les élèves de Loyer, instituteur à Castillon (Bec d'Ambès), le directeur et les défenseurs de la patrie malades de l'hôpital auxiliaire de Bar-sur-Ornain (ci-devant Bar-le-Duc, Meuse), les compagnons papetiers du district du Giron (Ariège) font de même, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 383;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22309_t1_0383_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

e

[*Les admin^{rs} du départ^t des Alpes-Maritimes, à la Conv.; Nice, 19 therm. II*] (1)

Représentans du peuple,

Le jour de gloire est arrivé! La liberté triomphe, une nouvelle conspiration hypocrite est déjouée, des monstres indignes de respirer un air libre, des Catilinas modernes qui, sous des formes pures, chacheant (*sic*) leurs projets odieux, fomentant leurs horribles complots, usurpant la confiance du peuple, ne se rendant intéressants que pour mieux perdre la chose publique, ont été frappés du glaive de la loi.

Grâces vous soient rendues, législateurs! En apprenant l'événement du 9 thermidor, nous avons tous été indignés d'horreur mais le succès qu'il a eu nous a rassurés, nous nous empressons de vous en témoigner notre joye, notre satisfaction et notre reconnaissance.

Représentans, restés à votre poste pour déjouer tous les partis et faire triompher la liberté; vous ne cessés de bien mériter de la patrie.

Pour nous, nous jurons de rester fidelles à la République une et indivisible, et de tout sacrifier pour soutenir et deffendre la liberté. Comptés sur notre amour pour la patrie, notre haine pour les tirans et notre respect pour les lois, notre vénération et notre dévouement pour vous.

Les administrateurs : GRIVAL, VIDAL l'aîné (*présid.*), LEBÉ, PAGANY fils, AUDIBERT, Armand BERGOIN.

f

[*Les admin^{rs} du départ^t des Deux-Sèvres à la Conv.; Niort, 15 therm. II*] (2)

La liberté des Français est impérissable; le génie de l'humanité a gravé cette vérité éternelle sur les fastes du tems et de la nature. Qu'elles doivent être précieuses à la République, qu'elles sont à jamais mémorables les journées des 9 t 10 thermidor! Le bel arbre de la liberté, jadis orgueilleux du progrès de son accroissement, n'offrait déjà plus qu'une tige desséchée et inclinée sur son tronc. Que ne devons-nous pas à votre courage! Vous venez de lui restituer toute sa vigueur, vous venez d'écraser ceux de tous les reptiles qui dévorait le plus dange-reusement ses racines. Représentans, que cet événement ne sorte jamais de vos âmes. Mettez en parallèle ce que vous étiez il y a quelques instans et ce que vous êtes maintenant; ne perdez jamais de vue l'état de la France avant l'explosion de votre foudre salutaire. Enchaîné, abattu, gémissant en secret, le cœur oppressé par des vérités terribles qu'il n'osait dévoiler, sans cesse menacé de supplices affreux par la tyrannie ou par ses agens, voilà ce qu'était le patriote malheureux, sous le règne des domina-

teurs que vous avez frappés. Tel fut, pendant un tems, le prix de ses travaux immenses et de son sang versé pour la cause des principes; ils seraient bien peu dignes des bienfaits de la liberté, ceux qui ne goûteraient pas tout le charme de la résurrection immortelle qu'a opéré votre énergie. Quant à nous, nous sommes satisfaits, et, s'il est une pensée qui ajoute essentiellement à notre reconnaissance, c'est de savoir encore une fois la patrie heureuse et sauvée par ceux qu'elle a principalement chargés du soin glorieux de son salut et de sa félicité.

Les administrateurs : FAUCHER, SAUZEAU, BERNARDIN, PIET fils, TRIBAULT, VAUDÉ, MIGNET (*pour le secrét. g^{al}*).

4

Les commis de l'administration du district de Cosne (1); Les élèves du citoyen Loyer, l'un des instituteurs du I^{er} degré de l'instruction publique de la commune de Castillon, district de Libourne, département du Bec-d'Ambès;

Le directeur de l'hôpital auxiliaire de Bar-sur-Ornain (2), tant en son nom qu'en celui de tous les braves défenseurs de la patrie malades audit hôpital;

Et les compagnons papetiers du district de Giron, département de l'Ariège, offrent à la Convention l'hommage de leur reconnaissance, l'invitent à faire de nouveaux efforts pour détruire la moderne Carthage et ses coupables habitans, et à continuer à déjouer les intrigues des malveillans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

Le citoyen Léger, juge de paix du canton de Montcenis, district d'Autun, département de Saône-et-Loire, annonce à la Convention qu'il a ordonné à son fondé de procuration de verser à la caisse de la trésorerie nationale une somme de 600 livres pour survenir (*sic*) aux frais de la marine.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Le cⁿ Léger, juge de paix du c^{on} de Montcenis, à la Conv.; 11 therm. II*] (5)

Citoyens représentans,

Partout nos armées triomphent et ces succès sont dus à vos pénibles travaux. C'est votre

(1) Nièvre.

(2) Ci-devant Bar-le-Duc, Meuse.

(3) P.-V., XLIV, 72-73. Seules les 2 premières adresses sont mentionnées par le Bⁱⁿ, 7 fruct. (suppl^t).

(4) P.-V., XLIV, 73. Reproduit au Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl^t).

(5) C 318, pl. 1292, p. I.

(1) C 319, pl. 1302, p. 4. Mentionné par Bⁱⁿ, 7 fruct.

(2) C 319, pl. 1302, p. 3.